



La Coopération des idées

Revue mensuelle d'Éducation Sociale

—*—
SOMMAIRE

Préface

DE

M. Frédéric PASSY

Membre de l'Institut

LA VÉRITÉ SUR LE CONGO

PAR

M. Félicien CHALLAYE

Membre de la Mission de Brazza.

- | | |
|----------------------|---|
| Georges DEHERME..... | <i>Les Griots.</i> |
| Lucien LEHMANN..... | <i>La Vie à l'Université Populaire.</i> |
| Henri HAYEM..... | <i>Les livres qui font penser.</i> |

—*—
ABONNEMENTS

France : Un an : 4 francs. — Six mois : 2 fr.

Étranger : Un an : 6 francs.

—*—
Le Numéro : 0 fr. 40

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

234, Faubourg Saint-Antoine (XII^e Arr.)

PARIS

VIENT DE PARAÎTRE :

Almanach de la Coopération Française pour 1905, publié par le Comité central de l'Union Coopérative, sous la direction de M. CH. GIDE, avec la collaboration de MM. BERGET, de BOYVE, CERNESSON, DAUDÉ-BANCEL. DUFOUR-MANTELLÉ, D^r LEGRAIN, D^r MULLER, NAST, RAYNERI, RIVET, ROLLET, ROUBAUD.

On trouvera dans l'Almanach de cette année d'importants documents sur le mouvement coopératif.

En vente à la Coopération des Idées, 0,40 ; franco, 0,50

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé**, sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — **L'Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.
Étranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, Paris.



La Coopération des idées

PRÉFACE

*On s'est beaucoup ému, dans ces derniers temps, (c'était bien tard ; mais mieux vaut tard que jamais) des abus, et l'on doit dire, dans certains cas, des crimes, auxquels a donné lieu, dans la plupart des colonies récentes de l'Europe, l'exploitation sans contrôle des territoires et des indigènes. Une enquête officielle a été, sur les réclamations de l'opinion publique, ordonnée par le gouvernement belge, au sujet des accusations dont il était l'objet pour la partie du Congo qui lui appartient. Et cette enquête, à en juger par l'analyse qu'en a donnée dans le *Siècle M.* le député Georges Lorand, a malheureusement confirmé une trop grande partie de ces reproches. Une autre enquête, également officielle, qui a coûté la vie à ce grand conquérant pacifique qui s'appelait de Brazza, a été ordonnée également, pour le Congo Français, par le gouvernement de la République. Nous n'en connaissons pas encore autrement que par des renseignements plus ou moins discutables les résultats. Nous en savons assez cependant pour pouvoir, sans accepter tout ce qui a été dit contre*

l'administration française et contre les grandes compagnies, auxquelles elle a imprudemment livré la majeure partie du pays, affirmer que là aussi, dans une mesure moindre, mais trop considérable encore, ce qu'on appelle la colonisation n'a suffisamment respecté ni les richesses naturelles du pays, qu'elle épuise, ni la liberté, la propriété et la vie même des malheureux habitants. C'est, à ce qu'il semble, une fatalité, depuis la découverte de l'Amérique; et la race blanche en est encore à mériter l'anathème de Michelet lui reprochant d'avoir partout, comme de parti pris, ruiné le sol et brisé, en supprimant la race faite pour ce sol, l'instrument qu'elle aurait dû respecter pour s'en servir.

*Beaucoup de témoignages, hélas ! confirment à l'envi ces douloureuses impressions. Nous avons déjà, sans parler de ce que nous pouvions apprendre par les conversations particulières et les déclarations ou aveux des voyageurs et des administrateurs eux-mêmes, les livres si précis de M. Vigné d'Octon ; **La terre d'épouvante**, de Jean Marcel ; vingt autres publications, trop passionnées parfois, mais non négligeables pourtant, et la constatation, par des décisions judiciaires, de forfaits qui ne s'expliquent que par un état d'esprit dont les coupables ne sont pas les seuls responsables.*

*Voici maintenant, sous forme d'une conférence que publie la **Coopération des Idées**, une étude due à un homme qui était tout récemment encore avec de Brazza, sur le théâtre même des scènes incriminées, M. Félicien Challaye. Et cet exposé, exempt de toute exagération, aussi remarquable par la précision et l'exactitude des informations que par la sobriété et la modération du langage,*

conclut, malheureusement (force est bien de le reconnaître) à la condamnation du régime auquel a été soumis, pour son malheur, et au détriment des véritables intérêts de la France, le Congo Français.

« Il faut » dit-il, « que chacun se prononce nettement. Il faut être pour ou contre les Compagnies concessionnaires et leur nouvel esclavagisme. Il faut être pour ou contre un régime de fiscalité brutale, pour ou contre les razzias de femmes et d'enfants, pour ou contre les camps d'otages. Il faut être pour une politique de violence, d'injustice et de malhonnêteté commerciale, ou pour une politique d'honnêteté commerciale, d'exacte justice et de ferme douceur... »

Pour obtenir, si possible, ce résultat, c'est à l'opinion, c'est au gouvernement, sous la pression de l'opinion, qu'il est, ajoute-t-il, nécessaire de s'adresser. Et il fait en conséquence appel à l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Société pour la protection des indigènes.

Il me sera permis de constater que cet appel avait été entendu par avance. La Conférence de M. Challaye est du 17 novembre. Le 31 octobre, dans la grande salle des Sociétés savantes, je présidais, à la demande des deux sociétés visées par M. Challaye, une grande manifestation de protestation contre les crimes coloniaux. Et c'était (j'ai tenu à le constater, et je tiens à le répéter) pour bien affirmer que cette protestation n'avait aucun caractère de parti qu'on m'avait fait l'honneur de s'adresser à moi, et que j'avais accepté.

Défendre nos possessions africaines contre

une dévastation qui leur préparerait l'avenir fait par l'Espagne de Charles-Quint à ses possessions d'Amérique, et défendre les populations misérables auxquelles nous devrions apporter l'exemple de la justice, avec l'exemple du travail, contre des habitudes d'oppression qui nous pervertissent en nous déshonorant, c'est faire acte à la fois de patriotisme et d'humanité.

Frédéric PASSY.

LA VÉRITÉ SUR LE CONGO

(Conférence faite à la Coopération des Idées, le 17 novembre 1905, par M. Félicien Challaye, membre de la mission Brazza.)

CAMARADES,

Je me propose de vous parler ce soir du Congo français, tel que je l'ai vu il y a quelques mois. Vous vous rappelez qu'en mars dernier, l'opinion publique fut émue par la révélation de crimes particulièrement cruels commis contre les indigènes dans cette colonie : pour calmer l'opinion publique, le Gouvernement décida d'envoyer au Congo une mission d'enquête et d'étude, dirigée par ce grand explorateur et ce grand honnête homme qu'était M. de Brazza. Vous savez aussi que, quand la mission revint, il y a quelque temps — privée de son chef — il y eut dans la presse, pendant un jour ou deux, des polémiques ardentes ; puis, soudain, le si-

lence se fit : tous les journaux — sauf un — se turent, comme à la suite d'un mot d'ordre. Il est probable que quelques individus avaient intérêt à ce silence ; il est probable aussi que plusieurs journaux trouvèrent, à ne rien dire, des avantages d'ordre pécuniaire. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune bonne raison pour cacher au grand public la vérité sur le Congo français.

Je vous parlerai d'abord du pays, de ses ressources, des indigènes qui l'habitent ; puis, plus longuement, de la façon dont sont exploitées les richesses naturelles, et surtout de la façon dont sont traités les indigènes.

Le Congo — (pour commencer par quelques notions extrêmement simples) — est un pays très chaud et très humide. Très chaud : il est situé juste sous l'équateur. Très humide : s'il y a une saison sèche, où il ne pleut pour ainsi dire pas, il y a aussi une saison humide où l'eau tombe du ciel par torrents.

Cette chaleur et cette humidité favorisent la végétation. Le Congo est un pays de grandes forêts et de haute brousse. L'aspect en est grandiose, mais monotone. Quand on parcourt les fleuves immenses, on aperçoit, sur les deux rives, une muraille ininterrompue de très grands arbres. Quand on circule dans l'intérieur du pays, on marche ou on chevauche à travers de hautes herbes, parsemées de quelques bouquets d'arbres.

Les ressources du pays ? D'abord les lianes à caoutchouc, très abondantes dans les forêts. Le caoutchouc est la principale richesse du Congo ; et cette richesse devient de plus en plus précieuse, par suite des progrès du bicyclisme et de

l'automobilisme. — Les autres richesses du Congo, ce sont les bois, de couleurs vives et variées, exploités surtout à la côte ; et c'est, dans tout le pays, l'ivoire (les éléphants étant encore nombreux dans la brousse congolaise). Enfin le sol du Gabon, riche en humus, arrosé de pluies régulières, chauffé d'un ardent soleil, se prête remarquablement à certaines cultures riches comme celles du cacao.

Les indigènes du Congo sont divisés en vingt-cinq peuplades, assez différentes les unes des autres, parlant divers dialectes. Cependant, ils présentent certains caractères communs qui permettent de les décrire en termes généraux.

Ces indigènes appartiennent à quelques-unes des races les plus primitives qu'il y ait au monde. Leur vie matérielle est extrêmement simple. Leur habitation est généralement une case en chaume, tantôt carrée, tantôt ronde, selon la peuplade. Leur nourriture se compose de manioc, de bananes, de produits de pêche et de chasse ; leur goût nous paraît rudimentaire et grossier ; beaucoup d'indigènes mangent des insectes, de la viande ou du poisson pourris ; quelques-uns d'entre eux apprécient la chair humaine. — Le vêtement, à la côte, c'est le pagne, une pièce d'étoffe enroulée autour du corps. Plus on avance dans l'intérieur du pays, plus on voit diminuer les dimensions du costume : par exemple, sur l'Oubangui, les femmes de plusieurs villages portent une sorte de tout petit jupon, fait de lanières, en écorce battue, suspendues à une corde (on dirait le *tutu* de nos danseuses). Plus loin encore, autour de Bangui, les hommes n'ont qu'un court chiffon entre les

jambes ; les femmes sont vêtues d'une corde d'où pend une poignée d'herbes ou de feuilles... — Le corps est souvent huilé, parfois peint (en rouge vif), presque toujours tatoué : les cils et sourcils sont souvent épilés, certaines dents arrachées ou limées. La coiffure varie avec les peuplades. Les indigènes, si peu vêtus, sont, quand leurs moyens le leur permettent, couverts de parures barbares : anneaux, colliers, bracelets, bagues, jambières — surtout en fer et en cuivre.

Si maintenant nous observons la vie psychologique et la vie sociale des noirs du Congo, nous constatons qu'ils manquent de civilisation propre. Ils n'ont aucune idée de la science, aucune idée même de ce que pourrait être une explication positive des phénomènes. Ils sont fétichistes ; ils attribuent tous les événements de leur vie à l'intervention mystérieuse d'êtres humains, vivants ou morts. Il y a des jeteurs de sorts, puissants pour faire le malheur d'autrui. Il y a des féticheurs, qui prescrivent des remèdes magiques contre tous les maux de l'existence. — Les noirs du Congo n'ont pas d'arts : ni architecture, ni peinture, ni dessin ; ni littérature écrite (ils n'ont même pas d'écriture), ni littérature orale. Les seules manifestations d'ordre artistique qu'on trouve chez eux, c'est la danse et la musique, vocale et instrumentale, musique fort primitive et monotone. — Enfin on ne peut même pas dire que les noirs de l'Afrique Centrale aient à proprement parler de religion. On trouve seulement chez eux quelques superstitions se rattachant à l'idée que les esprits des morts continuent à vivre autour des vivants.

Au point de vue social, il faut constater dans ces peuplades primitives trois phénomènes intéressants à étudier : la polygamie, l'esclavage, l'anthropophagie.

Les noirs assez riches pour posséder plusieurs femmes ne manquent pas de s'offrir ce luxe-là ; la femme, outre ses devoirs conjugaux et maternels, remplit aussi l'office de servante, prépare les aliments, cultive la terre. Le mari verse une dot à la famille de sa femme, étoffes, bétail, perles, armes, poudre, etc. Si le mariage se dissout par la mort ou le divorce, la famille de la femme est tenue de rendre la dot. La femme étant considérée comme seulement prêtée par sa famille à son mari, les enfants lui appartiennent à elle et entrent dans sa propre famille.

L'homme libre possède des esclaves ; c'est eux qui, avec les femmes, font le peu de travail nécessaire à la vie. L'esclavage domestique, usité en Afrique entre noirs, est beaucoup plus doux que n'était jadis en Amérique l'esclavage des noirs au service des blancs. Jusqu'à l'arrivée des Européens, les « esclaves de cases » travaillaient peu, et en échange d'un travail facile, recevaient la même nourriture, menaient la même vie, participaient aux mêmes réjouissances que tous les membres de la famille. Il y avait beaucoup moins de différence entre l'esclave et son maître noir qu'il n'y en a chez nous entre le prolétaire et le capitaliste.

Enfin l'anthropophagie est encore un trait distinctif de certaines tribus congolaises. L'anthropophage n'est pas une brute féroce aimant le meurtre pour le meurtre ; c'est plutôt un gourmet préférant à la viande animale la viande

humaine. Les bouddhistes d'Asie se feraient scrupule de toucher à la chair d'un animal, respectant la vie de tous les vivants ; les Européens carnivores n'étendent qu'aux autres hommes ce respect de la vie ; les anthropophages ne l'étendent qu'à un tout petit nombre d'hommes, — généralement les membres de leur famille ou de leur tribu.

Au reste toutes les peuplades congolaises ne pratiquent pas l'anthropophagie ; et parmi celles qui la pratiquent, il y a bien des différences à signaler. Le Pahouin ne mange que l'ennemi tué à la guerre, et c'est, paraît-il, pour s'assimiler son courage, pour hériter de ses vertus. Le Bondjo, comme le Nzakara et le Boubou, n'hésite pas à abattre un homme pour le manger ; dans cette intention, il engraisse des esclaves ; il va jusqu'à déterrer les cadavres pour les manger. — Mais les pires anthropophages se trouvent au Congo Belge : un voyageur parle d'une peuplade (les Batétélas) dont tous membres sont jeunes et vigoureux ; on ne voit chez eux ni cheveux gris, ni boîteux, ni aveugles : les enfants mangent leurs parents au premier signe de décrépitude !

Pour être juste envers les indigènes du Congo, même envers les anthropophages, il faut signaler ce fait incontestable et unanimement reconnu : qu'un blanc ne court aucun risque, même parmi les plus sauvages de ces noirs, s'il s'abstient soigneusement de leur faire du tort. Il m'est arrivé, avec un ou deux autres membres de la mission Brazza, de pénétrer, sans aucune arme, dans un village d'anthropophages en révolte contre l'administration ; et

nous nous y sommes promenés le plus calmement du monde, sans faire preuve d'héroïsme. Même quelques instants après nous, nous y avons vu entrer aussi, sans la moindre crainte, M^{me} de Brazza, accompagnée d'un seul domestique indigène, et tenant un enfant noir par la main...

Les détails que je viens de vous donner sur la vie matérielle, intellectuelle et sociale des noirs du Congo, montrent qu'ils sont encore très primitifs. Ce n'est pas du tout une raison pour les mépriser ou les maltraiter ; c'est, au contraire, un motif pour les juger avec indulgence et ne pas trop exiger d'eux. Il est impossible d'obliger brusquement à un travail intensif des races habituées depuis des siècles à ne rien faire ; il serait absurde de prétendre imposer immédiatement à des sauvages les mêmes charges sociales qu'à des civilisés.

*
* *

Le pays et les indigènes décrits, il reste à étudier l'action de la puissance protectrice. Et d'abord, qu'avons-nous fait pour tirer parti des richesses naturelles de la colonie : caoutchouc, bois et ivoire ?

Il y a, actuellement, au Congo, deux sortes d'entreprises commerciales : les petites concessions et les grandes concessions.

Les petites concessions méritent autant d'éloges que les grandes concessions de critiques.

Les petites concessions, qui ne comprennent qu'un nombre minime d'hectares, se rencontrent dans les rares parties du pays qui n'ont pas été attribuées à quelque grande Compagnie.

Elles appartiennent à un colon qui vit dans le pays et y travaille. C'est un Européen hardi et actif, qui s'occupe à établir, par exemple, une plantation de cacaoyers ou de plantes à caoutchouc. Cette création de richesses nouvelles augmente la valeur de la colonie, sinon tout de suite, du moins définitivement. Et le colon, qui a besoin d'une main-d'œuvre fidèle, est obligé d'attirer et de retenir ses travailleurs noirs, en les traitant bien, les nourrissant bien, les payant bien (souvent en argent et non pas seulement en marchandises). Bien payés, ces indigènes peuvent mieux satisfaire leurs habituels besoins; ils peuvent commencer à satisfaire les besoins nouveaux qui s'éveillent en eux au contact d'une civilisation plus affinée; ils s'habituent à travailler volontairement, librement. L'habitude du travail se généralisant, fera peu à peu évoluer, progresser ces populations primitives, si longtemps immobiles et comme somnolentes. Ainsi se constitue peu à peu la main-d'œuvre indispensable au développement économique de la colonie.

Malheureusement, ce n'est pas de petites concessions que le Congo est couvert. La plus grande partie de ce pays immense est divisée depuis 1898 entre une quarantaine de grandes Compagnies concessionnaires. Le territoire attribué à chacune d'elles varie de 100.000 hectares à 14 millions d'hectares; il est, en moyenne, de 1 million d'hectares. Les Compagnies ont le monopole de l'exploitation des richesses naturelles (caoutchouc et ivoire surtout); en échange, elles payent à la colonie une redevance fixe et lui versent 15 % de leurs

bénéfices annuels. La concession est accordée pour trente ans.

La façon d'opérer de ces grandes Compagnies est très simple. Dans les pays qui jouissent d'une absolue liberté commerciale, la concurrence qui s'établit entre les acheteurs européens, les oblige à acheter aux indigènes leur caoutchouc un prix relativement élevé : 4 à 5 francs, par exemple, en Guinée. Au contraire, les Compagnies concessionnaires du Congo fixent elles-mêmes et très bas le prix du caoutchouc. D'autre part, ce n'est pas en argent, c'est en marchandises qu'elles rétribuent les indigènes ; et le prix de ces marchandises est considérablement majoré, fixé à 200, 300, 400, 500 % de leur valeur réelle (prix de revient et frais de transport). Payant ainsi en marchandises évaluées à un très haut prix le caoutchouc évalué à un très bas prix, vendant cet excellent caoutchouc très cher en Europe, les Compagnies bien administrées ne peuvent manquer de faire de grosses recettes.

En fait, c'est seulement depuis l'établissement des grandes concessions que le pays est exploité dans toute son étendue ; et il est juste de signaler que le commerce s'est beaucoup accru ces dernières années, qu'il a doublé en dix ans. Mais l'avantage que présentent cet élargissement de l'exploitation et ce progrès du commerce, ne compense pas les immenses inconvénients et les grands dangers du régime actuel. Ces inconvénients et ces dangers sont de divers ordres : plaçons-nous successivement au point de vue international, au point de vue économique, enfin, au point de vue de la politique indigène.

Au point de vue international, il serait trop long d'exposer dans tous ses détails la situation complexe du Congo français et du Congo belge. En quelques mots, un traité solennellement conclu à la suite d'une conférence internationale africaine tenue à Berlin en 1884, — *l'acte de Berlin*, — oblige toutes les puissances à maintenir dans le bassin du Congo une absolue liberté commerciale : aucune différence ne doit être faite entre nationaux et étrangers ; aucun monopole ou privilège en matière de commerce ne doit être accordé.

Or, sans doute, les étrangers peuvent, *en droit*, vendre leurs marchandises aux indigènes du Congo ; et ils pourraient aussi leur acheter les produits de leur travail. Mais, *en fait*, il n'y a rien à acheter au Congo que les produits du sol qui appartiennent aux Compagnies concessionnaires ; et on ne peut vendre aucun objet — dans ce pays où les indigènes n'ont pas d'argent — qu'en l'échangeant contre des produits naturels, caoutchouc et ivoire, propriété des Compagnies concessionnaires. Ainsi, *en fait*, le libre commerce est impossible, par suite du monopole accordé à ces Sociétés.

Il est à craindre qu'un jour une nouvelle conférence africaine n'interprète autrement que nous *l'acte de Berlin* ; il est à craindre qu'elle ne nous reproche d'avoir violé un engagement solennellement pris. Qu'arriverait-il, si cette conférence, déclarant le régime des grandes concessions contraire à *l'acte de Berlin*, exigeait la suppression de ce monopole ? Les concessionnaires réclameraient, en échange, de formidables indemnités ; dans l'état actuel de notre

législation, il ne serait peut-être pas possible d'éviter à l'Etat français cette colossale et absurde dépense. Vraiment, il serait excessif, pour réparer la faute criminelle de quelques-uns de nos politiciens, d'arracher plusieurs dizaines de millions à nos ouvriers et paysans de France !

Au point de vue économique, il faut remarquer que le régime des grandes concessions, au lieu d'accroître la richesse du pays, la diminue peu à peu, l'anéantit sans aucune compensation. L'ivoire aura vite disparu du Congo, comme il a disparu déjà des régions africaines où il abondait jadis. Le caoutchouc aussi disparaît peu à peu : les indigènes, au lieu d'inciser les lianes, les coupent, les arrachent, les saccagent ; ils sont aussi pressés d'avoir terminé leur corvée que les capitalistes concessionnaires sont pressés de toucher leurs intérêts, et les employés de concessions, leur part des bénéfices. Quand la « râfle » se sera prolongée trente ans (c'est le temps que doivent durer les concessions), il ne restera plus de lianes qu'aux régions inaccessibles de la forêt ; le pays aura perdu presque toute sa valeur.

En vertu du *cahier des charges*, les Compagnies devraient replanter 150 nouveaux pieds de plantes à caoutchouc par tonne de caoutchouc exportée. Or, il n'y a peut-être pas une seule Compagnie qui ait exécuté cette clause du *cahier des charges* ; en tout cas, l'immense majorité l'a systématiquement violée.

La conséquence fatale d'un pareil système, c'est l'épuisement intensif du pays. Il n'est pas étonnant que les exportations de caoutchouc e_t

d'ivoire croissent, que le commerce soit en progrès. Cet avantage apparent, ou plutôt provisoire, cache un réel danger durable. La prospérité superficielle du Congo présent assure la misère définitive du Congo futur.

Mais c'est surtout au point de vue de la politique indigène que les Compagnies concessionnaires méritent les plus vives critiques.

Les indigènes, en échange du caoutchouc évalué à un prix dérisoire, reçoivent des marchandises évaluées à un prix exorbitant. Un morceau d'étoffe qui vaut 2 francs (transport compris) est vendu 10 francs aux indigènes (toutes les factoreries de l'intérieur diminuent leurs prix d'au moins 20 pour 100 quand elles vendent aux Européens. Dans l'Oubangui-Chari, le sel, — marchandise d'échange tellement aimée des indigènes qu'on peut la considérer comme une sorte de monnaie, — est évalué au moins à 5 francs le kilog., alors qu'il revient, frais de transport compris, à environ 1 franc le kilog. ! Les indigènes se sentent incapables d'obtenir facilement les produits d'Europe qu'ils désirent : paresseux de naissance, ils ne sont pas encouragés à travailler. Le régime des grandes concessions est le plus sérieux obstacle au développement normal de ces races inférieures. Le bien-être et le progrès des indigènes sont intimement liés à la liberté du commerce.

Ne pouvant compter sur le travail volontaire des noirs, les Compagnies concessionnaires réclament à grands cris le droit de forcer les indigènes au travail. Ayant reçu en concession les produits du sol, elles s'imaginent que l'Etat leur a concédé aussi la main-d'œuvre nécessaire

à les récolter; elles regardent les indigènes comme leur propriété, leur chose, leur instrument.

Certaines brochures de propagande coloniale, inspirées par ces sociétés, réclament formellement pour elles le droit de constituer un nouvel esclavage à leur profit.

En fait ces sociétés se croient autorisées à contraindre les noirs au travail par tous les moyens. Il en est qui envoient à leurs employés deux sortes de circulaires : d'hypocrites circulaires publiques, — dont copie est transmise au Gouvernement! — conseillant la bienveillance à l'égard des indigènes : « Soyez des civilisateurs! » et des circulaires confidentielles, cyniques, ordonnant l'emploi des moyens les plus brutaux : « Conduisez-vous comme de petits pirates », dit l'une d'elles!

Les agents blancs des Compagnies concessionnaires, dans l'intérieur du pays, se font souvent appeler *commandants* et traiter comme tels. Les indigènes de certaines régions, qui appellent *garde-pavillons* les agents noirs de l'État, donnent aux agents noirs des Compagnies concessionnaires ce nom infiniment spirituel : *garde-pavillon-caoutchouc*. Certaines Compagnies équipent, elles-mêmes, des *travailleurs armés* (plusieurs sont des déserteurs de l'État indépendant du Congo, habitués aux plus vilaines besognes); d'autres emploient et paient des gardes régionaux prêtés par l'État. *Travailleurs armés* et gardes régionaux doivent être employés au maintien de l'ordre : en réalité, ils servent surtout à terroriser les indigènes par la vue de leurs fusils. Quand la menace ne suffit pas,

c'est par la violence qu'on oblige les noirs à aller chercher du caoutchouc. Un procédé employé avec succès consiste à arrêter le chef du village, à l'*amarrer* (comme on dit là-bas) et à ne le relâcher que contre une certaine quantité de caoutchouc ou d'ivoire.

Les indigènes qui peuvent facilement s'enfuir des petites concessions quand ils y sont maltraités, ne peuvent quitter le territoire immense de la grande concession : si loin qu'ils aillent, ils retombent sous la domination de la puissante Société. Alors, quand la situation devient intolérable, ils se révoltent. Tous les soulèvements d'indigènes dans ces dernières années ont été provoqués par les agissements des Compagnies concessionnaires. Ce furent de terribles révoltes, cruelles, mais justifiées.

Au Gabon, dans la N'Gounié, un agent blanc de Compagnie concessionnaire razzie des hommes qu'il relâche ensuite contre une certaine quantité de caoutchouc ; ses employés noirs enlèvent de force aux indigènes leurs femmes et leurs biens. Les Issogos se soulèvent, tuent l'agent blanc, un sergent blanc qu'ils croient envoyé à son secours, dix traitants noirs, pillent et brûlent les factoreries. Dans le Moyen-Congo, les indigènes de la région de l'Ibenga, tyrannisés par quatre agents blancs de Compagnies concessionnaires, se soulèvent, s'emparent d'eux, tuent tout de suite les deux employés subalternes qui leur ont fait le moins de mal, supplicient les deux autres avant de les tuer, puis mangent les quatre cadavres. Près de là, les traitants noirs d'une autre Compagnie exaspèrent par leurs exigences et leurs violences les

indigènes de la Lobaye; ces sauvages se décident à briser une si dure oppression, tuent et mangent les trente-sept traitants noirs. Dans le territoire de l'Oubangui-Chari, le chef des Bidigris est arrêté sous le plaisant prétexte d' « attentat à la liberté du commerce »; il meurt en prison; ses hommes se soulèvent, tuent et mangent les vingt-sept employés noirs de la Compagnie. Les Européens qui ont été ensuite réprimer, à main armée, ce soulèvement, ont trouvé dans les cases des indigènes les crânes de ces traitants remplis de boules de caoutchouc. Saisissant symbole, exprimant bien l'unique cause de ces barbares et justes révoltes!

* * *

L'étude du commerce au Congo m'a amené à parler de la situation faite aux noirs par les Compagnies concessionnaires. Pour compléter cette description, il me reste à parler des rapports de l'administration et des indigènes. Qu'a-t-on fait pour eux? Qu'a-t-on fait d'eux? Quels services leur avons-nous rendus? Quelles charges leur avons-nous imposées?

D'abord, dit-on souvent, nous leur avons apporté la paix; autrefois ils se battaient constamment de peuplade à peuplade; ils ne peuvent plus le faire aujourd'hui. — C'est exact. Mais il convient d'ajouter que les indigènes n'apprécient pas à sa valeur ce bienfait; il convient aussi de remarquer que la paix du pays n'est que relative; j'ai dit un mot déjà des révoltes provoquées par les exactions des Compagnies concessionnaires et des efforts faits pour réprimer ces soulèvements; je parlerai

tout à l'heure des répressions provoquées par le refus de l'impôt.

On ajoute : en même temps que la paix, nous avons apporté aux indigènes la justice. — Il est vrai que, dans certains endroits, les indigènes font régler leurs différends, leurs *palabres*, par ceux des administrateurs en qui ils ont confiance ; c'est une tâche très délicate, car il s'agit de savoir quel compte tenir des traditions locales, souvent barbares, et de notre idéal européen moderne, souvent inapplicable. — En tout cas il faut reconnaître qu'en ce qui concerne les rapports entre blancs et noirs, la justice, très douce aux blancs, est très dure aux noirs. Je ne parle pas seulement des formes légales, souvent violées par des arrestations arbitraires. Je parle surtout des peines infligées. Le procureur qui a prononcé le réquisitoire dans l'affaire Gaud-Toqué s'est plaint qu'il y ait eu au Congo, à la suite de crimes contre les indigènes, trop de non-lieux injustifiés, trop d'acquittements scandaleux, trop de condamnations dérisoires. — Un agent blanc de factorerie tue un indigène après l'avoir torturé ; il n'est condamné qu'à trois ans de prison. Un noir vole trois poules à un blanc ; il est condamné à dix-huit mois de prison ; d'ailleurs, il n'avait pas eu la main heureuse : il avait volé les trois poules au juge même qui l'a condamné ! Ainsi le meurtre d'un indigène par un blanc entraîne juste une peine double de celle qu'entraîne le vol de trois poules par un noir ! — A Libreville, un jeune juge (qu'on dit avoir été ce soir-là excité par la boisson) se rend à une fête indigène, dans un village voisin ; sur la

route il attaque le premier un noir, qu'il accuse de ne pas lui avoir cédé le pas assez vite ; dans la bagarre où il est l'agresseur, il reçoit un coup de poing sur l'œil. Le noir, victime de l'agression, est condamné, pour ce coup de poing, à deux ans de prison et à deux cents francs d'amende (somme énorme pour le pays). — Les violences des blancs qui n'ont pas pour conséquence la mort d'un noir, restent impunies. Tout le monde raconte à Libreville que le plus haut fonctionnaire de la colonie, quand il y séjournait, se faisait suivre de deux agents de police armés de *chicotte*, et faisait frapper durement les noirs qui ne saluaient pas assez bas. — La *chicotte* est une sorte de cravache en cuir d'hippopotame, qui inflige de vives souffrances et laisse de cruelles plaies ; on en fait grand usage, sur le dos des noirs, dans toute l'Afrique centrale, depuis le nord du Cameroun allemand jusqu'au sud du Congo belge.

Les indigènes ont-ils, depuis notre arrivée, une vie matérielle plus large ? Oui, dans les villes de la côte, où il y a des maisons de commerce qui se concurrencent les unes les autres ; non, dans les territoires attribués aux Compagnies concessionnaires, par suite de l'insuffisante rétribution du travail nécessaire à la récolte du caoutchouc. — L'Etat n'a encore presque rien fait pour améliorer le déplorable état sanitaire des indigènes. Une maladie épidémique extrêmement grave, encore mal étudiée, et dont on ne connaît pas de remède, la *maladie du sommeil*, est en train de dépeupler bien des régions du Congo.

Enfin l'Etat n'a rien fait pour développer la

vie intellectuelle et morale des indigènes. Les seules écoles où les noirs reçoivent quelque instruction professionnelle et quelque enseignement de la langue française, appartiennent aux missions, catholiques et protestantes. Cet effort, méritoire, est d'ailleurs tout à fait insuffisant, dans l'ensemble du pays.

Ainsi les indigènes ne retirent presque aucun avantage qui leur soit appréciable, de notre présence parmi eux. Et ils subissent en revanche des charges nouvelles, qui leur paraissent écrasantes. J'ai déjà signalé le fait que les Compagnies concessionnaires, toutes les fois qu'elles le peuvent, les obligent à un travail fort mal rémunéré. L'Etat exige d'eux le paiement d'impôts, et, dans bien des régions, l'exécution de certaines corvées, pagayage ou portage obligatoire.

Occupons-nous d'abord des impôts. Il en est qui sont à la fois ridicules et vexatoires. Les seules distractions des indigènes, ce sont les danses qu'on appelle là-bas des *tam-tams*. Les indigènes des grandes villes sont obligés de payer un impôt de 5 fr. par *tam-tam* ! Cet impôt, qui produit la somme dérisoire de quelques centaines de francs, exaspère les noirs en leur interdisant, sauf paiement, une innocente manifestation de joie collective !

Il est d'autres impôts scandaleux et absurdes. Autrefois les noirs fabriquaient du sel au bord de la mer. L'Etat a d'abord prohibé cette industrie locale ; puis, levant la prohibition, il a mis un impôt de 200 fr. (ramené actuellement à 100 fr.) sur les *cases à sel*. Or les noirs, sont trop pauvres pour avoir 100 fr. à eux ! L'impôt

a pour objet, en leur interdisant la fabrication du sel de les obliger à acheter ce produit indispensable aux Compagnies concessionnaires ! Non seulement c'est scandaleux ; c'est absurde aussi : une politique intelligente devrait avoir pour but d'habituer peu à peu les noirs à toutes les formes du travail ; or, on leur interdit l'un des rares travaux qu'ils étaient, d'eux-mêmes, arrivés à accomplir !

Enfin l'Etat a établi un impôt de capitation de 3 fr. que les indigènes, s'il n'ont pas d'argent, peuvent payer en caoutchouc. L'impôt n'est pas excessif ; il n'oblige pas les indigènes à un lourd travail. Cependant il importe de remarquer que les habitants du pays n'ayant jamais été soumis à une administration régulière, ne comprennent pas la nature de l'impôt : ils y voient *l'amende* infligée par le vainqueur, et s'étonnent d'être obligés de payer cette amende chaque année. Il est d'ailleurs difficile de leur expliquer en échange de quels services l'Etat leur demande cette contribution à ses dépenses, puisqu'il ne fait rien pour eux !... — D'autre part l'impôt est perçu très irrégulièrement : ici c'est seulement les hommes adultes qui le payent, là les hommes et femmes adultes, ailleurs tous les habitants ; tel administrateur, se heurtant au refus de villages qui payent mal, réclame deux fois l'impôt aux villages qui payent bien ; d'autres, à la suite d'une simple circulaire du Commissaire-Général annonçant qu'il étudie le projet d'élever l'impôt à 5 francs, réclament tout de suite 5 fr., ce qui est parfaitement illégal.

Le Commissaire-Général envoie à tous les administrateurs la circulaire suivante (19 mars 1903) :

« Mon attention a été attirée sur le peu d'importance des recouvrements effectués au titre de l'impôt. J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'attache le plus grand prix à ce que vous vous efforciez d'en augmenter le chiffre de façon à ce qu'il s'identifie autant que possible avec celui des prévisions établies chaque année. *Je ne vous cacherai pas que je me baserai pour vous noter, surtout sur les résultats que vous aurez obtenus au point de vue de l'impôt indigène qui doit être pour vous l'objet d'une constante préoccupation* ».

Cette circulaire, maladroite ou cruelle, a de graves conséquences. Les fonctionnaires sachant que leur avancement dépend non pas des progrès de tout ordre accomplis dans leur province, ni de la paix maintenue parmi les indigènes, mais des résultats obtenus en matière d'impôt, — ne se font pas faute d'employer, à le faire rentrer, des procédés d'une violence vraiment inadmissible. Au Gabon, on brûle plusieurs villages ; on détruit des plantations ; dans un seul village, on rase 3.000 bananiers.

Répressions non seulement brutales, mais encore absurdes. Ces destructions stupides dégoûtent les indigènes du travail, alors qu'il faudrait avant tout les encourager à développer leurs villages et leurs plantations.

Il s'est passé, à propos d'impôt, dans le territoire de l'Oubangui-Chari, un fait infiniment grave, un crime monstrueux.

En avril 1904, un administrateur, obéissant à l'esprit de la célèbre circulaire du 19 mars 1903, envoie de Bangui, un commis des affaires indigènes lever l'impôt dans les environs de Mon-

goumba. Ce commis, accompagné d'un agent de la Compagnie concessionnaire, fait enlever dans deux villages mauvais payeurs, 68 otages, dont 58 femmes et 10 enfants. Ces otages sont gardés d'abord à Mongoumba ; mais les hommes laissés dans les villages n'apportent pas assez de caoutchouc pour l'impôt ; alors les otages sont emmenés à Bangui. On entasse ces 68 femmes et enfants dans une case de 6 mètres sur 4, sans autre ouverture que la porte constamment fermée. C'est une vraie cave, sans lumière, à l'air empesté par les respirations et les déjections. A ces malheureuses et à leurs petits on ne donne que de temps à autre une nourriture absolument insuffisante. Les douze premiers jours, il se produit 25 décès ; on jette les cadavres à la rivière. On se décide alors à transférer les survivants dans un local plus vaste ; mais on ne les nourrit pas mieux ; la mort continue à faire son œuvre. Quand un jeune docteur, récemment arrivé au poste, découvre cette prison infâme, proteste et exige la libération des survivants, il ne reste plus que 21 otages sur 68, 13 femmes et 8 enfants ; 47 otages (45 femmes et deux enfants) sont morts en prison de faim, de manque d'air. Alors on renvoie dans leurs villages les 13 femmes et les 8 enfants : tous sont d'une maigreur squelettique, plusieurs meurent encore après leur libération. Une femme rentre dans sa famille, allaitant l'enfant d'une autre : son petit à elle est mort, elle a adopté l'enfant d'une morte... En cet horrible drame, ce sont les femmes d'anthropophages qui donnent aux blancs cruels une leçon d'humanité...

La haute administration, à qui les faits sont signalés, ne peut manquer d'en informer la justice ; mais elle ne se préoccupe pas de faire une sérieuse enquête ; faute de preuves, sur un fait pourtant facile à prouver, la justice accorde un non lieu. L'administrateur, qui a ordonné l'expédition, est déplacé, mais déplacé avantageusement, — envoyé de Bangui, poste détestable, à Brazzaville, poste unanimement désiré, et capitale de la colonie.

Les razzias de femmes et d'enfants n'ont pas toujours d'aussi meurtrières conséquences ; mais elles continuent à être considérées comme un moyen de gouvernement. Le 14 mai 1905 arrive à Fort-Sibut (Krébedjé) un détachement de gardes-régionaux ramenant, de villages en révolte, 119 femmes et fillettes enlevées comme otages, et aussi 450 poules et 5 cabris. Une trentaine de ces femmes ont des maladies vénériennes, communiquées par les gardes-régionaux du détachement, qui les ont violées.

Comme si ces horreurs ne suffisaient pas, la haute administration élabore un nouveau projet d'impôt, destiné à faire peser sur les indigènes une tyrannie encore plus lourde. Elle propose de confier aux Compagnies concessionnaires elles-mêmes le soin de lever, pour l'Etat, l'impôt en nature : les indigènes apporteraient le caoutchouc aux Sociétés ; celles-ci retiendraient, sur le prix payé aux noirs, les sommes à verser pour l'impôt à l'Etat. On comprend le but caché d'un pareil projet ; les noirs, obligés par l'Etat à payer l'impôt, se sentiraient contraints par lui à apporter du caoutchouc aux Compagnies concessionnaires ; ne se faisant aucune

idée nette de l'impôt, ils ne comprendraient pas qu'ils ne sont tenus de verser qu'une quantité déterminée et minime, ils se verraient définitivement esclaves des sociétés à monopoles. L'Etat, abdiquant ses droits de souveraineté, livrerait les indigènes à la tyrannie des Compagnies concessionnaires toutes puissantes : sa force, son légitime pouvoir seraient désormais mis au service des pires intérêts privés...

L'impôt n'est pas la seule charge que l'Etat fasse peser sur ces populations primitives ; il y a aussi les corvées, particulièrement celle du pagayage, au bord des rivières, et, dans l'intérieur, celle du portage.

C'est surtout dans la région du Haut-Chari que s'est fait sentir la nécessité d'obtenir des porteurs, et que l'administration a été amenée à s'en procurer par tous les moyens, même les plus durs. Entre l'Oubangui, affluent du Congo, et le Chari, affluent du Tchad, il y a une région qu'il faut traverser par voie de terre, pour aller de l'un à l'autre de ces bassins. On est obligé de faire passer par là les vivres et les munitions destinés aux troupes du Tchad, qui protègent la colonie contre les attaques et les razzias de belliqueuses populations musulmanes. Or, il n'y a dans le pays ni bêtes de somme, ni moyens mécaniques de transport. Tous les transports se font à tête d'hommes. Le porteur fait 25 à 30 kilomètres par jour, avec une charge de 25 à 30 kilos sur la tête. Les indigènes se résignent difficilement à cette dure corvée ; ils ne s'y soumettent que contraints.

Alors, il y a quelques années, on s'habitue à faire enlever les porteurs dans leurs villages

par des gardes régionaux noirs, souvent très brutaux. Surtout on s'empare de leurs femmes et de leurs enfants, on les garde dans des *campes d'otages*, on ne les relâche que lorsque l'homme a achevé sa corvée. Une circulaire officielle de l'administration militaire locale de cette époque, (16 octobre 1901) prescrit d'établir dans cette intention « des cases dans la brousse, hors de la vue des passagers. » Les *campes d'otages* furent des séjours d'intolérable misère : les femmes, les enfants, entassés dans un étroit espace, y étaient l'objet de toutes les violences, de tous les outrages ; beaucoup moururent de variole ou de faim.

C'est cette malheureuse région qu'administraient Toqué et Gaud. Obligés par métier, et pour ainsi dire, par devoir professionnel, à exercer sur les indigènes la plus dure contrainte, ils n'ont pas su où s'arrêter dans la violence. On doit considérer comme en partie responsables des crimes commis par eux, les chefs qui ont organisé l'abominable régime de violence appliqué alors au territoire du Haut-Chari.

L'administration actuelle du Congo prétend que le portage obligatoire est aujourd'hui supprimé. C'est un mensonge. Il est vrai qu'on a cherché à recruter à la côte et dans les environs de Brazzaville un corps de 500 porteurs, soi-disant volontaires, pour remplacer les porteurs réquisitionnés. Mais l'expérience n'a pas réussi : les 250 porteurs envoyés d'abord étaient mal recrutés, souvent trop jeunes, ou trop vieux, ou trop faibles ; ils ont trouvé dans le Haut-Chari une nourriture différente de celle à laquelle ils étaient habitués ; ils n'ont pu s'accoutumer à

être ainsi dépaysés. Plusieurs sont morts déjà ; la plupart sont tombés malades ; bien peu sont encore capables de travail. La situation du pays n'a pas changé : il y a seulement de nouvelles souffrances s'ajoutant aux souffrances anciennes.

L'administration locale doit continuer à réquisitionner des porteurs dans le pays presque dépeuplé. A la suite du scandale provoqué par l'affaire Gaud-Toqué, elle évite autant que possible l'emploi des moyens brutaux. Pourtant, en vertu des tarifs fixés en haut lieu, elle est obligée de rémunérer trop faiblement le travail des porteurs. Et, en l'absence de fonctionnaires blancs, elle est obligée d'employer comme chefs de postes des gardes régionaux noirs, de moralité plus que suspecte, souvent des Yakomas anthropophages, qui volent, violent et assassinent.

Ainsi, et en résumé, les indigènes du Congo se trouvent actuellement dans une situation lamentable. Les Compagnies concessionnaires les contraignent par la violence à un travail mal rémunéré ; l'État les accable aussi d'impôts et de corvées sans leur rendre presque aucun service. — Au lieu d'être attirés par les blancs, ils les redoutent et les fuyent le plus loin possible ! — Il y a là un immense danger pour la colonie. Dans ce pays où le climat interdit aux européens tout travail matériel, la première nécessité c'est de gagner les indigènes, d'obtenir leur confiance, de les transformer lentement, de les habituer peu à peu au travail. — L'intérêt des indigènes est ainsi d'accord avec l'intérêt bien compris de la colonie, de la France, de l'humanité.

*
*
*

Quels remèdes appliquer à de si grands maux ? Il faut orienter en un tout autre sens la vie économique et politique du Congo.

Il faut que la Métropole interdise absolument à ses fonctionnaires coloniaux l'usage des moyens barbares employés trop souvent à la perception de l'impôt, au recrutement des payeurs et des porteurs. Il faut qu'elle encourage l'administration et la justice à poursuivre et à punir toutes les violences commises contre les indigènes. Il faut que l'administration locale utilise avant tout les ressources du pays à mettre fin aux souffrances résultant du portage obligatoire, par l'emploi de bêtes de somme ou de moyens mécaniques de transport. Il faut qu'elle restitue aux indigènes, en créations qui leur soient utiles, les sommes prélevées sur eux par l'impôt. Du jour où les fonctionnaires se sauront blâmés et punis pour tout attentat aux droits des indigènes, récompensés pour tout progrès réel accompli, ils éviteront soigneusement tout abus de pouvoir, ils consacreront toutes leurs forces au développement du pays et au progrès de ses habitants. Cette révolution ne pourra sans doute être accomplie que par le changement du haut personnel administratif de la colonie. Les réformes ne valent que par les hommes qui les appliquent.

Surtout il faut réclamer que prennent fin les énormes abus du régime des grandes concessions. Il faut mettre en déchéance toutes les Compagnies concessionnaires qui violent le cahier des charges, en ne replantant pas des plantes à caoutchouc, ou bien en provoquant par leurs violences, la révolte des indigènes ; ce

serait tout bénéfice, si la suppression de ce monopole intolérable rétablissait dans une grande partie de la colonie la liberté du commerce. Quant aux Compagnies qu'il serait impossible de mettre en déchéance, l'Etat devrait les obliger à payer en argent et non plus en marchandises le caoutchouc apporté par les noirs ; et même s'il est possible, il devrait les obliger à payer le caoutchouc un prix minimum. Enfin, l'Etat devrait maintenir l'ordre avec des gardes-régionaux payés par lui, interdire l'emploi d'hommes armés au service des Sociétés, surveiller de près leurs agents, pour les empêcher d'avoir recours à la violence et les amener à commercer honnêtement.

Certes, ces réformes se heurteront à la résistance féroce de tous ceux qui sont intéressés à la conservation du régime économique et administratif actuel. Les quelques capitalistes qui, avec la complicité de l'administration, dépouillent le pays et oppriment les indigènes du Congo, exercent en France une puissante influence sur les hommes qui font l'opinion et sur les hommes qui font les lois. En dépit de leur opposition, pour que les réformes nécessaires s'accomplissent, il faut qu'elles soient énergiquement réclamées par tous les honnêtes gens de France.

On pourrait souhaiter peut-être que la *Ligue des Droits de l'Homme* ou la *Ligue pour la Défense et la Protection des Indigènes* prennent l'initiative d'une pétition aux pouvoirs publics, signée par tous les hommes à l'esprit libre, au cœur généreux.

Il faut que chacun se prononce nettement. Il

faut être pour ou contre les Compagnies concessionnaires et le nouvel esclavagisme. Il faut être pour ou contre un régime de fiscalité brutale, pour ou contre les razzias de femmes et d'enfants, pour ou contre les camps d'otages. Il faut être pour une politique de violence, d'injustice et de malhonnêteté commerciale, ou pour une politique d'honnêteté commerciale, d'exacte justice et de ferme douceur.

Pour ma part, je garde cette confiance que si la France entière connaissait les iniquités et les brutalités commises au Congo français, elle y mettrait fin, tout de suite, émue d'indignation, de honte et de pitié.

Félicien CHALLAYE.

Les Griots

Dans toute l'Afrique centrale et occidentale on rencontre des griots. Ils nous intéressent à plus d'un titre.

*
* *

Baladin, sorcier, thuriféraire, le griot est le parasite de la société noire. Encore qu'il soit d'une caste ignoble, à peine libre, son influence est énorme. Il est très méprisé, et il est redouté et toujours largement rémunéré. Cette apparente contradiction n'est pas spéciale aux noirs.

Par leurs intrigues, certains griots sont parvenus à jouer quelque rôle politique. Mais on ne s'unit pas à un griot ni à une griote, on ne les enterre même pas avec les siens. Il y a peu de temps encore, on leur refusait toute sépulture. Leurs restes infames eussent attiré la

malédiction sur la terre qui les eût recueillis, et les récoltes eussent été dévastées par les génies irrités. On se bornait donc à les déposer dans les troncs creux des baobabs, et les vautours y trouvaient leur compte. Cette coutume existe encore dans certaines parties du Oualo.

Le griot est essentiellement un parasite. Il n'est ni agriculteur, ni artisan, ni berger, ni guerrier, ni commerçant, ni marabout. Il ne vit que de libéralités ou d'extorsions.

Mendiant, auprès d'un marché, le plus souvent, il installe une peau de mouton sur laquelle il fait ses contorsions grotesques, ses grimaces, en agitant ses gris-gris. Sale, vêtu de guenilles, portant un vieux parapluie déchiré, le regard rusé, faux et mauvais, il psalmodie interminablement les noms d'Allah et Mahomet, attendant qu'on lui jette quelques cauris, kolas ou feuilles de tabac.

D'autres fois, il est bouffon ou ménestrel. S'accompagnant du khalam, du kora, du balafon, ou simplement du tam-tam, il chante en palabre. Imaginatif, il improvise des contes drôlatiques, merveilleux ou terrifiants.

Il est aussi sorcier à ses heures. Il prédit l'avenir, sait conjurer les mauvais esprits, invoquer les bons, il jette des sorts, il envoûte. Faisant concurrence au marabout, il a le secret des gris-gris efficaces qui préservent des maladies, des blessures, des sauterelles, de la sécheresse, etc.

Le griot a d'autres ressources encore. Le public n'est pas toujours généreux comme il convient, si c'est par lui qu'on acquiert la renommée.

Quand il a obtenu quelque popularité, le griot, au lieu de se disperser, s'attache à un individu riche et puissant. Chez les Toucouleurs, par exemple, il n'est pas de chef, de marabout ou de notable qui ne traîne à sa suite plusieurs

griots. Les chefs, à la guerre, font exciter leurs troupes par les griots qui jouent du tabala. Inutile d'ajouter que ceux-ci se retirent au moment du danger : cela est dans la psychologie de tous les griots du monde.

Au besoin, lorsqu'il est dépourvu, le griot suit le premier venu, en chantant les exploits de celui-ci, souvent imaginaires, en disant à tous son ascendance toujours royale, sa bravoure, ses richesses, et surtout ses libéralités. Un noir ne résiste pas aux flatteries si grosses soient-elles. On le proclame riche, noble et généreux devant tous, — il se prouvera tel. Grisé par le bruit du tam-tam, les louanges hyperboliques qu'on lui décerne, l'admiration, voire l'envie de son entourage, il se dépouille et donne tout ce qu'il a sur lui au griot, jusqu'à ses vêtements.

« J'en ai vu passer un, entre autres, dit Mar-
che¹, qui emboîtait le pas d'un noir ; celui-ci se redressait dans ses boubous du dimanche, fier comme Artaban, pendant que le griot lui chantait, ou plutôt lui criait dans les oreilles de toutes la force de ses poumons : « Tu es le fils d'un tel, qui était le descendant d'un grand chef, qui a tué beaucoup d'ennemis ! » Puis, quand le griot eut fini, il termina par une phrase qui est toujours la même : « Ton aïeul m'aurait donné un cheval ou un captif ; toi, qui n'est pas si riche, fais moi du moins un beau cadeau, car je chante toi et les tiens, et je dirai à tout le monde que, comme tes aïeux, tu as le cœur grand et généreux. » Souvent on voit un de ces industriels dépouiller ainsi peu à peu un nègre, qui n'ose rien lui refuser pour ne pas dégénérer de ses ancêtres.

En effet, ce grand enfant, naïf et foncièrement bon qu'est le noir, n'ose rien refuser au griot. Il ne le pourrait, d'ailleurs, sans s'exposer aux

¹ Cité par Abel Hovelacque. — *Les Nègres*.

sarcasmes de cet écornifleur ou aux pires calomnies. Et puis, le griot est prodigue de promesses, et au besoin de menaces surnaturelles. Ce chanteur connaît bien son métier.

Cette caste abjecte, on le conçoit aisément, ne peut qu'être hostile à notre expansion. Elle ne le manifeste pas ouvertement, parce qu'elle est lâche, elle agit sourdement. C'est là un des nombreux obstacles que nous trouvons sur notre route en Afrique ; ce n'est pas le moindre. Le griot est un corrupteur et un provocateur. Où une mauvaise action est commise, où une rébellion éclate, où se produit un de ces retours brusques à l'ancestrale bestialité, à l'amoralité préhumaine, qui nous frappent de stupeur et découragent les plus vaillants, on est assuré de retrouver, à l'origine, l'action sournoise et néfaste du griot. Qui sait quel rôle il a pu jouer dans la malheureuse affaire Voulet-Chanoine ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après le meurtre du lieutenant-colonel Klobb, nous avons vu les griots entourer Voulet et louer la gloire du nouvel et éphémère sultan. Qui sait si ces apologistes empressés n'ont pas été les instigateurs ?

Le griot, en somme, vit de l'ignorance, des préjugés, de la fainéantise des noirs. Il s'emploie habilement à les entretenir. Il est le berceur, le conseiller intéressé de tous les renoncements. Si le noir travaillait, il n'aurait pas les loisirs d'écouter les sonnettes du griot, de s'énervier dans les sempiternels, bruyants et lascifs tam-tams ; s'il était persuadé qu'en remuant la terre féconde de ses lougans le mil pousserait mieux qu'en se bornant à invoquer de mystérieuses forces, le rôle du griot s'effacerait de plus en plus. La vanité elle-même offrirait moins de prise. L'habitude du travail donne le souci des réalités. La vanité est le vice des oisifs, de ceux qui, ne pouvant être par l'effort

et ses résultats, croient y suppléer par des artifices et réussissent surtout à se leurrer eux-mêmes.

Ce qui arrête la société noire dans son évolution, malgré toutes nos sollicitations et notre sollicitude, c'est le dédain qu'on y a du travail, que le nègre persiste à considérer, sauf de rares exceptions, comme servile, indigne d'un homme libre. Aussi le nègre reste-il le plus souvent dans un désœuvrement complet — intellectuel par son ignorance, physique par sa nonchalance. Et le griot vient alors qui le distrait, le console, l'épouvante, le flatte, — et le gruge. On peut donc dire que le griot naît de la paresse noire. Au surplus, l'effet, à son tour, entretient la cause.

Le griot est un produit social. C'est un névrosé avant tout, qui supporte une lourde hérédité d'épileptiques et de simulateurs. Celui qui simule la folie ou l'incohérence est déjà un cerveau malade, celui qui vit dans et par le mensonge s'y laisse prendre lui-même, à la longue. Quand on assiste aux contorsions grotesques du griot, on voit bien qu'elles sont plus impulsives que volontaires ; et, comme les hystériques, il est probable qu'il arrive à se persuader, dans une certaine mesure, de ses imaginations, maladives et canailles à la fois. Et c'est précisément ce fantôme de sincérité qui le rend dangereux.

Notre tâche, en Afrique, est simple et belle. Nous ne nous abaisserons pas à persécuter le griot. C'est d'autre manière que nous l'atteindrons, en transformant les conditions qui le produisent nécessairement. Et pour cela, nous apprendrons au noir la grande loi du travail, sa véritable noblesse, qui est de créer, de féconder, de n'attendre rien que de son propre effort. La colonisation est une grande entreprise d'éducation.

Quand le noir comprendra, quand il sera sorti de son fétichisme qui, malgré l'islamisme d'attitude, peuple l'univers de volontés capricieuses, quand il aura éprouvé les joies et les profits de l'action régulière, patiente, intelligente, ce jour-là il n'y aura plus de griots.

*
* *

Par les universités populaires, souhaitons que la même œuvre se poursuive en France. Les griots y sont d'une autre espèce, mais tout aussi nocifs et ils pullulent.

Travailleurs, les moissons ne sourdent pas des beaux discours ; les mots ne sont pas des réalités ; le nombre n'est pas le droit ni la raison ; il ne dispense pas du devoir ; la violence n'est pas le génie ; le chambardement n'est pas le progrès. Ceux qui vous le disent exploitent effrontément votre ignorance, votre vanité, votre veulerie et, ce qui est pire, vos plus mauvais instincts. Ce sont des griots. Ils vous amusent, ils vous flattent, ils vous désespèrent, ils vous aigrissent, ils vous affolent, — ils vous perdent.

Travailleurs, secouez le joug du sorcier social, débarrassez-vous du griot...

G. DEHERME.

La Vie à l'Université Populaire

(RÉFLEXIONS)

Mes réflexions de Novembre étaient parsemées de coquilles. C'est désastreux ! les typos n'ont vraiment pas de cœur.... Je pourrais vous en dire très long à ce sujet, mais la place me manque. Il faut se résigner à parler peu, mais bien.

C'est M. René Henry qui ouvre la série des conférences, le vendredi 3, par une étude sur le territoire français, considéré comme moule géographique de la nation. Il traita ce sujet avec une rare éloquence. Sa parole chaude et persuasive a gagné tous nos amis. Il faut ajouter que son talent oratoire est doublé d'une très grande érudition. Nous sommes fiers d'un tel concours !

Jeudi 9, M. Théodore Reinach fit une très belle conférence sur un sujet toujours d'actualité : « Aristophane et la comédie politique il y a 23 siècles ». Par une confusion involontaire, la mention de membre de l'Institut suivait le nom de l'orateur sur le programme. M. Reinach nous prie de rectifier cette erreur. Nous nous rendons à son désir, tout en espérant de pouvoir bientôt le dire de l'illustre *Compagnie*, sans crainte de bévue.

Lundi 13, causerie fort intéressante de M. Paul Passy sur le Pays de Galles. Cette séance fut agrémentée de nombreux chants, très doux et très religieux.

Mardi 14, notre ami Hayem nous donna son opinion sur la question hongroise. Il ne pense pas que la Hongrie désire se séparer de la Couronne, ainsi que la plupart des journaux français semblent le croire. Son avis est le résultat des nombreuses observations qu'il put faire, lors de son dernier voyage au centre de l'Europe. La conférence fut suivie de nombreuses projections, grâce aux excellents clichés que le D^r Legrain développa à notre intention. Nous le remercions vivement.

Vendredi 17, M. Félicien Challaye, le sympathique collaborateur du *Temps*, fit une conférence remarquable, dont on peut apprécier toute la force en tête de ce numéro.

En terminant, il faut louer Mlle Le Chevallier de Boisval, de son profond dévouement à notre

cause. Ses soirées sont toujours fort belles. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Je suis obligé de m'arrêter. Le Congo avant tout

Lucien LEHMANN.

LES LIVRES QUI FONT PENSER

(Il ne sera rendu compte que des ouvrages envoyés en double exemplaire)

La dépopulation de la France. — La cause principale. — Le remède, par THÉODORE-VIBERT, 1 fr. (Imprim. Gadrat aîné, Foix). — M. Théodore-Vibert est animé de nobles sentiments. Mais il ne voit pas juste, parce qu'il ne regarde pas les choses d'assez haut. La dépopulation de la France, à son avis, a pour cause le service militaire. Le remède c'est le désarmement. Et, pour arriver au désarmement, il propose d'abaisser de deux ans à un an, la durée du service militaire.

Je dis qu'il voit faux. Si l'on supprimait même complètement le service militaire, la France ne serait pas, pour cela, plus peuplée, parce qu'elle n'aurait pas acquis d'énergie au moyen de cette suppression et que la population est fonction de l'énergie générale.

Nous manquons d'énergie, voilà le mal. — Et par énergie, j'entends surtout l'énergie morale, le caractère, la volonté haute et noble, dégagée des mesquineries de l'égoïsme, de la veulerie, de tous les appétits de jouissance, de la débauche, et des vices crapuleux.

C'est un manque d'énergie morale, qui provoque les scandales du Congo ; c'est un manque d'énergie morale, qui provoque l'alcoolisme ; c'est un manque d'énergie morale, qui pousse aux jeux d'argent et aux jeux barbares, qui rend l'amour vénal, et qui explique l'envahissement de nos hôpitaux, de nos asiles, et de nos prisons ; c'est un manque d'énergie morale, ce gémissement qui s'élève : « Les carrières sont toutes

trop encombrées », tandis que la population loin de s'accroître, diminue ; c'est un manque d'énergie morale, cette baisse inquiétante du nombre des Français.

Je ne suis certes pas adversaire du service militaire réduit, ni même des milices.

Mais le mal, dont nous souffrons est plus profond.

C'est l'exaspération individualiste du *moi*, c'est la conception jouisseuse de la vie, c'est la ruée vers les plaisirs fous, c'est le besoin maladif de ne vivre qu'en vue du bonheur perpétuellement égoïste, qui est la cause de toutes nos misères sociales et morales, en général, et de la dépopulation en particulier.

Le jour où les Français comprendront que leur idéal ne doit pas être de s'amuser autant que possible, et que la gaudriole n'est pas la fin de l'existence, le jour où ils verront que le seul moyen d'améliorer l'état social, c'est de se perfectionner eux-mêmes, et de mener une vie propre, sans alcool, sans débauche, sans jeu, sans pornographie, et de préparer, en des ménages unis, une humanité plus haute et plus forte que la nôtre, — le problème de la dépopulation sera résolu, parce qu'il sera devenu indifférent.

L'important, c'est de réaliser le progrès social.

Raserait-on demain toutes les casernes, le progrès serait nul, parce que les hommes, restés aussi peu conscients de leur vrai devoir, n'auraient pas acquis ainsi l'énergie morale nécessaire, pour secouer le joug des plaisirs brutaux et pour s'élever dans les hautes sphères où peuvent se réaliser la morale et la justice.

HENRI HAYEM.

SOUSCRIPTION

En faveur de la **Coopération des Idées**, dépossédée de son local et de son mobilier, pour sa reconstitution, sous la direction de son fondateur **M. G. Deherme**, et des amis de son fondateur, **234, Faubourg Saint-Antoine**.

Total des listes de l'année 1904-1905 : 5.065 fr. 50.

Deuxième liste de l'année 1905-1906 :

Liste précédente : 1.748 fr. 50. — M^{me} Haffner, 30 fr. — MM. G. Quatremare, 10 fr. — Paul Guériot, 12 fr. —

Westphal, 10 fr. — J. Chailley, 20 fr. — Paul Desjardins, 10 fr. — J. Raty, 100 fr. — A. Dufresne, 20. — M^{me} Dubosc, 6 fr. — MM. H. Harand, 6 fr. — Robert Dreyfus, 10 fr. — J. Chailley (2^e souscription), 10 fr. — Total : 1.992 fr. 50.

Articles qui paraîtront dans les prochains numéros.

Numéro de Janvier consacré à L'ASSOCIATION D'ÉTUDES POUR L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE :

Compte-rendu de la causerie documentaire faite à la *Coopération des Idées*, sous la présidence de M. Edouard PETIT, *Inspecteur général de l'Instruction publique, Vice-président de la Ligue Française de l'Enseignement*, par M^{me} le Docteur Blanche EDWARDS-PILLET, sur **LE RÔLE DE MÈRE DE FAMILLE CONSIDÉRÉ COMME UNE PROFESSION.**

G. Persigout : *A propos d'un Enseignement nouveau* (1^{er} article)

Paraîtront ensuite :

M. Dufourmantelle : *Le Crédit populaire par la Coopération.*

Henri Mazel : *Vers la Concorde Politique.*

Jules Sageret : *Qu'est-ce qu'un bourgeois ?*

F. Rauh : *Qu'est-ce qu'une morale positive ?*

Docteur Legrain : *Ce que sont les Bons Templiers.*

Blaquière : *L'Indo-Chine et la question annamite.*

Le gérant : COUESLANT.

En vente à la « Coopération des Idées »

			France
<i>Un Pessimiste français</i> , par G. Deherme.....	0 25	0 30	
<i>Tolstoï</i> , par Suarès.....	1 »	1 15	
<i>Le Palais du Peuple</i> , par Gabriel Séailles.....	0 10	0 15	
<i>Lettres d'un répétiteur en congé</i> , par Brenn.....	0 60	0 70	
<i>Jules Lagneau</i> (avec por- trait).....	0 50	0 60	
<i>Le Coopératisme</i> (illustré), par A.-D. Bancel, bro- ché.....	1,50	1 70	
<i>La Coopération des Idées</i> . — <i>Une tentative d'édu- cation et d'organisation populaires</i> , par G. De- herme.....	0 50	0 55	
<i>Le Mouvement éthique</i> , par Alf. Moulet.....	0 50	0 65	
<i>Les Règles de l'Honnête Discussion selon Pascal</i> , par Paul Desjardins...	0 60	0 70	
<i>Almanach de la Coopera- tion</i>	0 40	0 50	
<i>La Guerre et la Paix par des chiffres</i> , par Lu- cien Le Foyer.....	0 20	0 25	
<i>Recherches sur la Menta- lité humaine</i> , par P. Froument.....	» »	4 »	
<i>Qui veut la santé et du bonheur ?</i> par A. Mar- rot.....	1 »	1 15	

France

Pour l'Ouvrière, par L.
Varenne..... 1 50 1 75

La Dépopulation, par
P.-A. Hirsch..... 0 40 0 45

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés, SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc.

VIENT DE PARAITRE :

SUR LE GRAND BANC

Pêcheurs de Terre-Neuve

(Récit d'un ancien pêcheur).

Préface de Paul DESJARDINS, illustra-
tion de E. YRONDY.

Prix : 3 fr. 50

Edité par l'Union pour l'Action morale
6, impasse Ronsin, 6

LA COOPÉRATION DES IDÉES

Revue mensuelle
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié
toile 10 fr. — Franco : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco 5 fr. 50
Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50

(1900-1901)

La Coopération des Idées, journal
hebdomadaire d'action et d'éducation
sociale (63 numéros). — 3 francs. —
Franco : 3 fr. 50.

(1901-1902-1903-1904)

La Coopération des Idées, revue
mensuelle d'éducation sociale (12 nu-
méros, 400 pages). Non relié : 3 francs.
Franco : 3 fr. 50.

ANNONCES, la ligne : 1 fr.

Coopérative vinicole générale

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Statuts déposés chez M^r Brulle
notaire à Libourne

Siège social : LIBOURNE (Gironde).

Succursales à Montpellier, Epernay,
Chassagne, Montrachet et Cognac.

Vins français de toutes provenances.

Spécialité de fournitures aux
Sociétés coopératives

Echantillons et renseignements franco

Le Courrier de la Presse

21, Boulevard Montmartre, 21

PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000
journaux par jour.



PIANOS A. BORD

14 bis, boulevard Poissonnière

PARIS

GRAND CHOIX DE

PIANOS NEUFS ET D'OCCASION

FACILITÉS DE PAIEMENT

CATALOGUE FRANCO

NOUVEAU CIGARE NASAL ET BUCCAL DE A. DAUDE

Ce cigare inhalateur est absolument remarquable pour la guérison des maladies des voies respiratoires, du coryza, etc. Il supplée avantageusement les cigares de tabac et se recommande par l'odeur agréable qu'il répand autour du fumeur.

Envoi d'un CIGARE et d'un FLACON franco contre un mandat de 4 FRANCS adressé à

M. A. DAUDÉ, pharmacien, à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales)